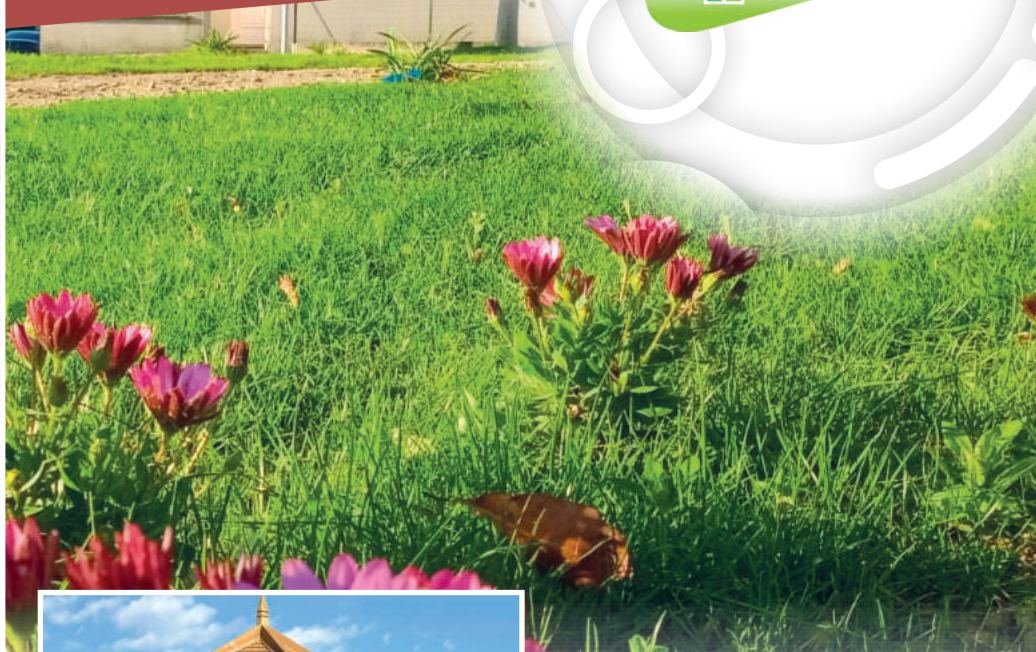


L'Écho de Torcé



SOMMAIRE

- 3 État-civil
- 4 à 10 Les échos du conseil
- 11 à 16 Infos communales
- 17 à 21 Infos pratiques
- 22 Vie de l'école
- 23 à 28 Vie associative

COMITÉ DE RÉDACTION :

Yannick Fouet,
Gaëtan Huline,
Nathalie Lebreton,
Dominique Perette,
Séverine Renaux,
Bernadette Reucheron
et Jean-Marie Quétier.

CONCEPTION ET IMPRESSION :

Morvan Fouillet Imprimeurs/
Calligraphy Print - Vitré

Horaires d'ouverture

Mairie

Du mardi au samedi de 9h à 12h

Tel : 02 99 49 56 08

Email : mairie@torce.fr

Bibliothèque

Mercredi de 10h à 12h

Vendredi de 16h30 à 19h

Samedi de 10h à 12h

Agence postale

Lundi, mercredi et vendredi 10h30 à 12h30

Mardi et jeudi 16h30 à 18h45



État-civil



Etat civil cumulé depuis le 1^{er} janvier 2025

Naissances : 5

Mariages : 2

Décès : 2

Ne figurent sur ce document que les noms dont les familles ont expressément donné leur accord"

Naissances :

Trois naissances fin 2024 portant à 12 le nombre de nouveau-nés pour l'année 2024 :

19 décembre - Sérigne KEITA
19 décembre - Clément RIMPÔT
25 décembre - Rose CRONIER PARROT

Naissances depuis le 1^{er} janvier 2025 :

10 janvier - Andrea GOTZELMANN
04 avril - Laya JEUSSE
08 avril - Léo LE ROUZÈS



Mariages :

24 mai - Fabien COLOMBEL & BÉLINDA BESNARD
31 mai - Charles TEINTURIER & Anaëlle FAOUËN

Décès :

16 février - Odette LOTTIN - 88 ans
14 mai - Francis JEULAND - 88 ans



Les échos du conseil



ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 mars 2025



Rénovation de la porte de la Chapelle St Roch :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la porte de la chapelle Saint-Roch nécessite une restauration. Malgré la consultation de plusieurs entreprises de menuiserie, aucun devis n'a été reçu.

Il indique que Monsieur Jean-Louis CHEUL, particulier et ancien menuisier, s'est proposé pour effectuer les travaux.

Le Service de Gestion Comptable de Vitré (Trésorerie), consulté sur les modalités d'indemnisation d'un particulier pour des travaux réalisés au bénéfice de la commune, a précisé les conditions applicables dans un mail du 29 octobre 2024.

Il est ainsi proposé d'indemniser Monsieur CHEUL à hauteur de 900,00 €, afin de couvrir les frais engagés et le temps consacré aux travaux.

Les échos du conseil



Médiathèque

Dans le cadre du projet de construction d'une médiathèque, le Conseil municipal a pris connaissance des résultats établis par le maître d'œuvre au terme de l'analyse des offres reçues dans le cadre de la procédure d'appel d'offres publiée en novembre 2024.

Les entreprises suivantes se voient donc attribuer le marché :

LOTS	DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT €
1	Voirie réseaux divers - Gros œuvre	SARL BM TEXIER	164 286.55
2	Charpente	SARL TOURNEUX	111 669.19
3	Couverture - Étanchéité	S.B.O 35	105 420.52
4	Menuiseries extérieures - Signalétique	SAS RÊTE	47 130.05
5	Cloisons doublages plafonds - Menuiseries intérieures - Acoustique	ARMOR RENOVATION	131 577.31
6	Revêtements de sol - Faïence	SARL Michel LAIZE	24 492.73
7	Peintures	SAS TIRIAULT	7 910.10
8	Electricité - VMC - Photovoltaïque	SARL PERRINEL	66 284.56
9	Plomberie sanitaire	SARL PERRINEL	21 558.42

Demandes de subventions

Ⓣ Dans le cadre de ce projet de construction de la médiathèque, il est proposé au conseil municipal de solliciter la Région Bretagne qui pilote le Leader (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) 2023-2027 pour obtenir une **subvention au titre de la convention GAL** (Groupe d'Action Locale) conclue avec Vitré Communauté pour la fiche action n°3: Développer l'attractivité résidentielle et touristique des communes.

Le montant possible de la subvention est de 100 000 €.

Ⓣ Le maire informe le conseil municipal que le Conseil Régional a voté un **soutien aux territoires via des conventions « Bien Vivre partout en Bretagne »** avec les EPCI de Bretagne pour la période 2023-2025.

Le projet de construction de la médiathèque a été retenu dans ce cadre pour le soutien aux projets locaux en faveur des transitions,

de l'habitat et des services à la population.

Une demande de subvention pour ce dossier doit être réalisée afin qu'il puisse être instruit et soumis au vote de la commission permanente. Le montant prévisionnel est de 95 576.00 €

Ⓣ Enfin, il est proposé au conseil municipal de **solliciter le département d'Ille-et-Vilaine** pour l'obtention d'une subvention pour ce dossier (montant non défini à ce jour).

Plan de financement prévisionnel construction médiathèque

Le maire présente au conseil municipal le plan de financement prévisionnel de construction de la future médiathèque qui se présente de la manière suivante :

DEPENSES HT		RECETTES	
Objet	Montant	Objet	Montant
Maîtrise d'œuvre	65 720.00 €	DRAC	238 019.00 €
Etudes complémentaires/frais annexes	12 933.00 €	Leader	100 000.00 €
Travaux	680 329.43 €	Bien Vivre Partout en Bretagne	95 576.00 €
		Conseil départemental	75 000.00 €
		Auto-financement	250 387.43 €
Total HT	758 982.43 €	Total	758 982.43 €

Les échos du conseil



Meublé rue de la Chapelle St Roch

Des travaux de rénovation se terminent, l'aménagement intérieur va être engagé à la suite. Ce logement meublé sera réservé en priorité à des locations de courte durée pour les salariés et/ou stagiaires des entreprises locales.

Local rangement de la salle des sports

Le conseil municipal valide le projet présenté par le cabinet SCP Gesland Hamelot concernant l'extension de la salle des sports afin d'y créer un local de rangement de 249 m².



Camion benne

Le camion utilisé par les agents du service technique est tombé en panne et le coût des réparations est trop important au vu de son kilométrage et de son état général. L'achat d'un nouveau camion est donc nécessaire. Les recherches ont permis l'acquisition d'un camion benne de marque RENAULT (88 000 km) auprès des établissements LEBRIS de Servon sur Vilaine au prix de 28 800 € TTC.

Subventions aux associations :

Pour la seconde année, le dossier de demande de subvention est adressé aux associations qui en font la demande.

Les subventions aux associations sont les suivantes :

ASSOCIATIONS TORCÉENNES

Club de la détente - Entretien chemins randonnées	350,00 €
APEL	1 850,00 €
AFR-CSF Torcé	30 000,00 €
Torcé Vergéal Football Club	1 500,00 €
Torcé Fitness Club	1 000,00 €
Torcé en Fête	2 500,00 €
Burkina 35	300,00 €
Les copains ont du cœur	200,00 €
Amicale cantonale donneurs de sang	45,00 €
ADMR Argentré du Plessis	100,00 €
La prévention routière	60,00 €
Bistrot Mémoire (Alzheimer)	60,00 €
Episol Vitré	250,00 €
Misson catholique sœurs de Rillé	150,00 €
Comice agricole Argentré-du-Plessis	250,00 €

TOTAL 38 615,00 €



PLUI Vitré Communauté (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Le 6 février 2025, le Conseil d'agglomération de Vitré Communauté s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à ladite communauté d'agglomération de Vitré Communauté.

Depuis cette date, les communes du territoire de Vitré Communauté disposent d'un délai de trois mois pour s'opposer à ce transfert (et ce, dans les conditions de minorité de blocage prévues par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite ALUR), cette minorité étant constituée d'au « moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population » du territoire du ressort de Vitré Communauté).

Considérant l'orientation des débats et discussions au sein du Conseil municipal, ce dernier décide de ne pas s'opposer au transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la communauté d'agglomération de Vitré Communauté.



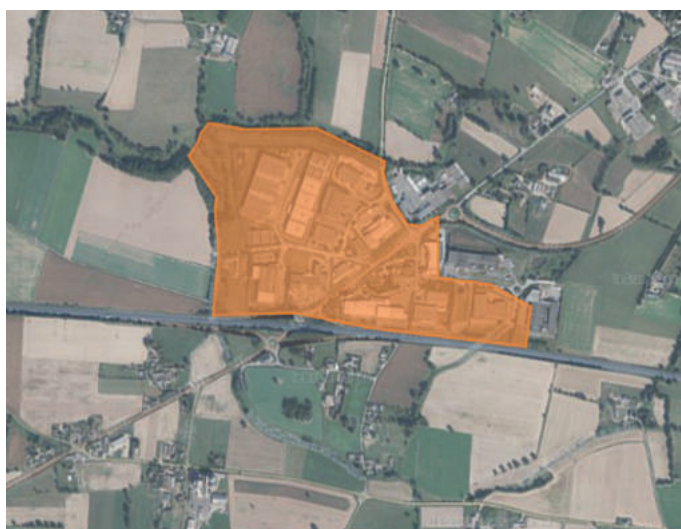
Urbanisme : Zones d'accélération des EnR (Energies renouvelables)

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) après concertation du public selon des modalités librement déterminées.

Cette loi donne donc la possibilité aux communes de définir les zones où elles souhaitent prioritairement voir s'implanter des projets d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, biogaz, géothermie etc.).

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au Conseil Municipal de définir comme zone d'accélération :

La Zone de développement photovoltaïque (en toiture et au sol) située sur la zone du Haut Montigné.



Divers

Eglise Saint Médard - Projet cloche et plancher du beffroi

Suite à un rapport de l'entreprise ART CAMP de Morieux (22), il est apparu nécessaire de prévoir le remplacement de la cloche n°3 et le remplacement des planchers du beffroi.

Un examen de la cloche n°3 fait apparaître une fissure ou fragmentation du métal au niveau du cerveau. Cette pièce « Bélière » est noyée dans la partie centrale de la couronne, elle est recouverte d'une pellicule de bronze assez mince. Suivant une qualité de coulée de la cloche à cet endroit, la partie métallique s'oxyde au travers du bronze. Sous l'effet de la corrosion, l'insert gonfle et compte-tenu de l'épaisseur réduite du bronze à cet endroit, ce dernier fissure et s'écaille. Ce désordre entraînera à court terme une fissuration du cerveau ou des anses. Cette cloche a été stoppée en volée afin de ne pas accroître le risque de chute.

Aux vues de l'intérêt patrimonial de cette cloche (fondue en 1835 à LAVAL), le remplacement par une cloche neuve est proposé.

De plus, le beffroi du clocher (édifice abritant les cloches) menace de s'effondrer et nécessite donc une rénovation importante.

- Remplacement de la cloche : 28 882,36 € HT
- Remplacement des 2 planchers : 9 136,00 € HT

Une rencontre a eu lieu avec la Fondation du Patrimoine pour lancer éventuellement une opération d'appel aux dons.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le lancement de ces travaux après avoir étudié les différentes possibilités de financement, subventions, dons,....

ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 avril 2025

Panneaux photovoltaïques sur la salle des sports

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la salle des sports il est nécessaire de faire une étude de structure du bâtiment.

Le maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise TCE Ingénieries de Rennes d'un montant de 3 200,00 € HT soit 3 840,00 € TTC.

Cette étude peut être financée par la Région Bretagne à hauteur de 70 % du montant HT soit 2 240,00 €.

Le conseil municipal accepte le devis et la demande de subvention auprès de la région Bretagne.



Les échos du conseil



Salle des sports : local rangement

Suite à la commission d'appel d'offres qui a eu lieu le lundi 07 avril, le maire présente au conseil municipal l'analyse des offres réalisée par la SCP Gesland Hamelot, en charge de la mission de maîtrise d'œuvre concernant ce dossier ; Le conseil municipal prend acte des propositions de la commission d'appel d'offres ci-dessous :

N°	LOTS	ENTREPRISES	OFFRES EN €	
			HT	TTC
1	GROS-OEUVRE	Martinault Bâtiment – Val d'Izé	73 150.00 €	87 780.00 €
2	CHARPENTE BOIS	Tourneux - Vitré	43 944.46 €	52 733.35 €
3	COUVERTURE BAC ACIER	Tourneux - Vitré	45 263.94 €	54 316.73 €
4	MENUISERIES	Fadier – Argentré du Plessis	12 006.80 €	14 408.16 €
5	CLOISONS SECHES	Brel – Lécousse	4 727.00 €	5 672.40 €
6	ELECTRICITE	Jimelec – Argentré du Plessis	3 860.00 €	4 632.00 €
TOTAL			182 952.20 €	219 542.64 €

Salle des sports : local rangement : demande de subvention

Le conseil municipal décide de solliciter Vitré communauté pour l'attribution d'une subvention au titre du fonds de concours pour la construction du local de rangement de la salle des sports.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES HT		RECETTES	
Objet	Montant	Objet	Montant
Maîtrise d'œuvre	17 753.00 €	Etat - Detr	63 224.87 €
Etudes complémentaires/frais annexes	4 555.00 €	Vitré communauté – Fonds de concours	108 085.88 €
Travaux	193 863.75 €	Auto-financement	44 861.01 €
Total HT	216 171.75 €	Total	216 171.75 €



Lotissement de la Résidence du Chêne : Échange

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la construction du lotissement « Résidence du Chêne », il est nécessaire de procéder à un échange de parcelles avec la société TERRAEDIFI, porteur du projet :

La commune de Torcé cède à la société TERRAEDIFI une partie de la parcelle AC 271 (bordant la rue du Pré Clos) d'une superficie de 139 m².

En contrepartie la société TERRAEDIFI cède à la commune une partie de la parcelle AC 90 (longeant la rue des Douves) d'une superficie de 54 m² ainsi qu'une partie de la parcelle AC 90 (partie Sud de la parcelle classée en zone A) d'une superficie de 9527 m².

Le conseil municipal autorise cet échange. Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la société TERRAEDIFI.

Subventions aux associations 2025

Le conseil municipal décide d'octroyer à l'association Saint Médard Torcé Volley Ball au titre de l'année 2025, une subvention d'un montant de 3 000,00 €.





Compte administratif 2024

Le compte administratif se résume de la manière suivante :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Part affectée à l'investissement : exercice 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024			Résultat de clôture de l'exercice 2024
			Dépenses	Recettes	Total	
Fonctionnement	464 894.36 €	275 000.00 €	863 204.63 €	1 114 128.47 €	250 923.84 €	440 818.20 €
Investissement	172 134.52 €	-	674 943.28 €	636 325.19 €	- 38 618.09 €	133 516.43 €
Total	637 028.88 €	275 000.00 €	1 538 147.91 €	1 750 453.66 €	212 305.75 €	574 334.63 €

Le conseil municipal approuve le résultat définitif du compte administratif tel que résumé ci-dessus.

Affectation du résultat 2024 :

Le compte administratif 2024 du budget principal de la commune présente :

- un excédent de fonctionnement de 440 818.20 euros
- un excédent d'investissement de 133 516.43 euros

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2024 du budget de la commune comme suit :

- La somme de 230 818.20 euros à l'article 002 : excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement
- La somme de 210 000.00 euros à l'article 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés
- La somme de 133 516.43 euros à l'article 001 : excédent d'investissement reporté à la section d'investissement

Finances - Taux d'imposition 2025 :

Le conseil municipal décide ne pas augmenter les taux d'imposition 2025 et fixe les taux communaux comme suit pour :

- la taxe sur le foncier bâti : 32.89 %
- la taxe sur le foncier non bâti : 38.76 %
- la taxe d'habitation : 13.24 %

Finances - Vote du budget 2025

Le conseil municipal a adopté le budget primitif 2025 aux chapitres pour les deux sections d'un montant de 3 309 275,58 € réparti de la manière suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : **1 997 702.38 €**

Recettes : **1 997 702.38 €**



Les principales dépenses d'Investissement prévues au cours de l'année 2025 sont :

- Médiathèque..... 958 000 €
- Site du Presbytère - démolition grange 12 025 €
- Voirie (VC 3, le Mesnil, ...) 83 618 €
- Local rangement, parking salle des sports et projet photovoltaïque. 442 000 €
- Maison de l'Enfance - Fresque..... 5 000 €
- Acquisition bâtiment rue Pierre de Langle (restaurant, logement) 90 000 €
- Maison des Associations - Parking 15 000 €
- Eglise - Cloche n°3, plancher Beffroi, 50 960 €
- Acquisition matériels et mobiliers divers, illuminations 47 800 €
- Entretien bâtiments communaux..... 56 200 €

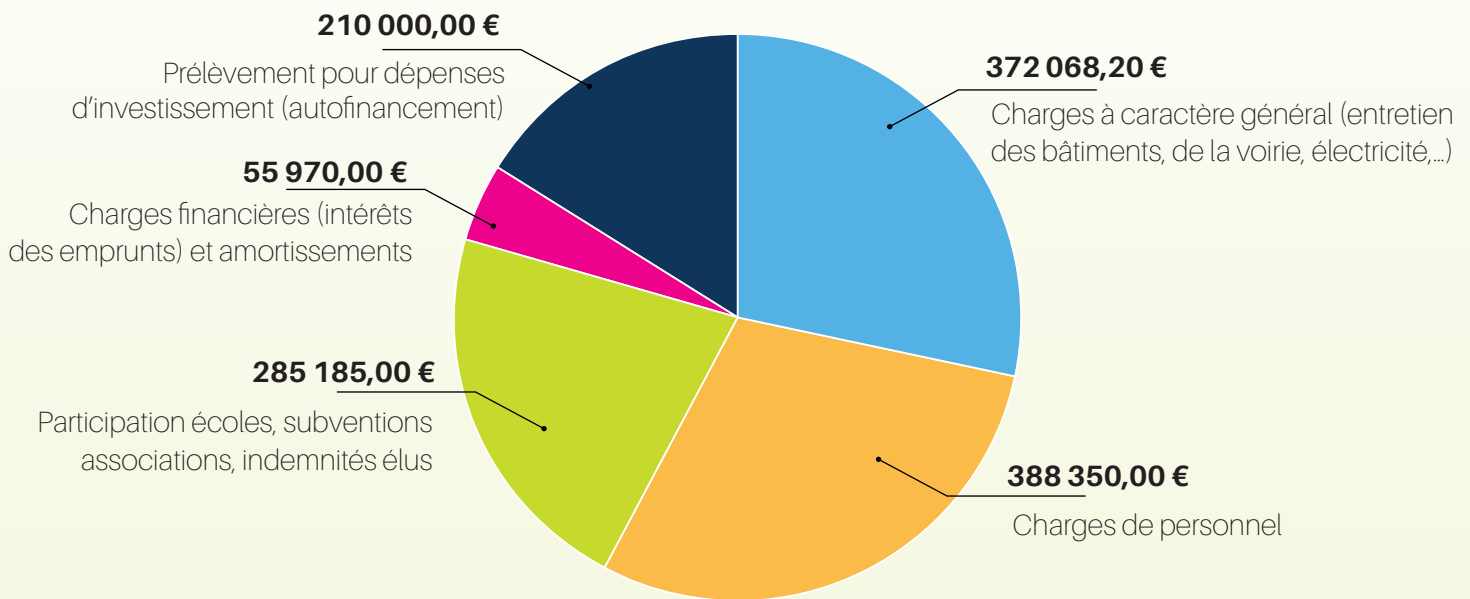


Section de fonctionnement :

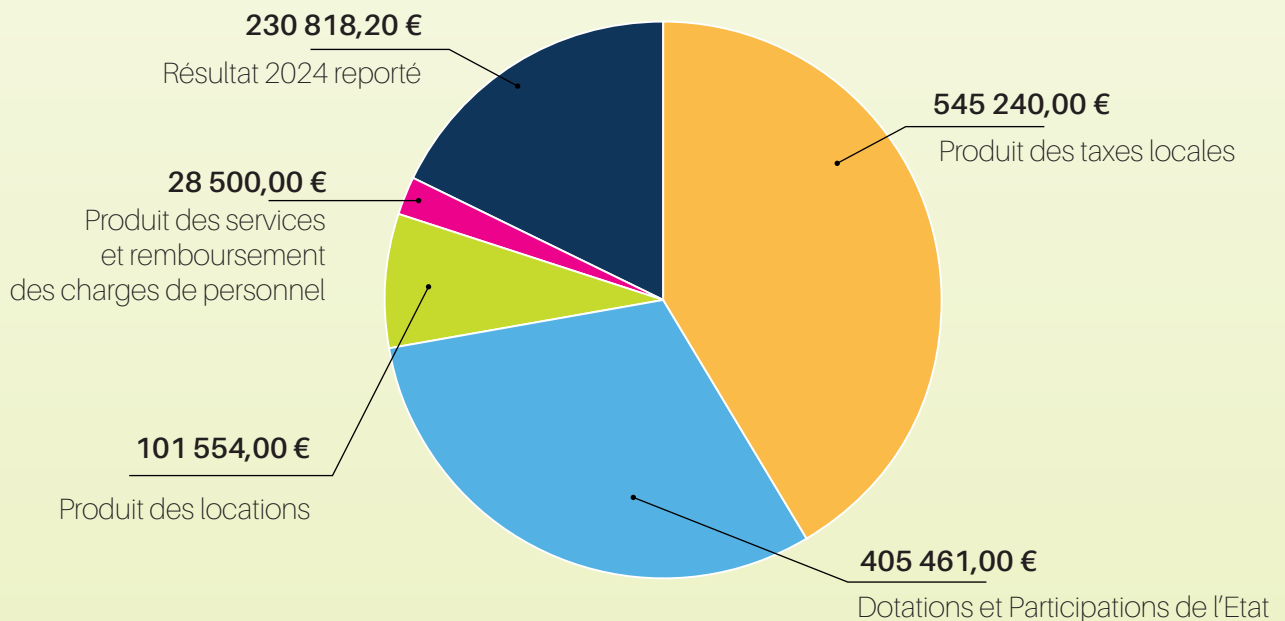
Dépenses : **1 311 573.20 €**

Recettes : **1 311 573.20 €**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT





Personnel communal : Prévoyance Risque Santé

Le maire rappelle au conseil municipal qu'à compter du 01/01/2026, il sera obligatoire d'instaurer une participation au titre d'une prévoyance risque santé (mutuelle).

Le conseil municipal décide :

- De retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le centre de gestion départemental de la fonction publique territoriale,
- D'accorder une participation d'un montant unitaire mensuel brut de 20.00 € par agent aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence.

Cession du camion benne

Le maire rappelle au conseil municipal qu'un camion benne « Renault Mascott » a été acheté en 2017 au prix de 9 000.00 €

Suite à une avarie qui a endommagé le moteur, le coût de réparation semble être trop onéreux. Il est proposé de céder ce camion.

La commune a reçu une proposition de reprise d'un habitant de Torcé qui souhaite se porter acquéreur.

Le conseil municipal décide de le vendre au prix de 750.00 €.

Location salle Polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est de plus en plus fréquemment confronté, chaque lundi matin, à des retours du voisinage faisant état de nuisances sonores liées aux soirées organisées le samedi soir, lorsque la salle polyvalente est louée par des familles pour des soirées de 18 et/ou 20 ans. Les plaintes évoquent principalement un volume sonore excessif de la sonorisation et des comportements perturbateurs à l'extérieur de la salle.

Malgré des avertissements donnés lors des états des lieux d'entrée et d'une communication dans le bulletin municipal d'avril 2024, ces problèmes persistent, entraînant des désagréments pour les riverains.

Bien que depuis quelques années, une interdiction des soirées organisées par des familles non torcéennes (18 et 20 ans) soit déjà appliquée (afin de limiter le nombre de locations dans l'année), aucune délibération n'avait été prise dans ce sens.

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

- De ne plus autoriser la location de la salle polyvalente pour des fêtes de 18 ans, quel que soit le lieu d'habitation des familles qui réservent.
- De ne plus autoriser la location de la salle polyvalente pour des fêtes de 20 ans pour les familles non domiciliées sur la commune.



Acquisition d'un bien immobilier au 1 et 3 rue Pierre De Langle

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'opportunité pour la commune d'acquérir le bien immobilier situé au 1-3 rue Pierre de Langle, pour une superficie totale de 164 m². Ce bien, actuellement propriété de la SCI l'Embuscade se compose d'un local commercial au rez-de-chaussée, d'un appartement à l'étage, et d'un grenier aménageable.

Ce bâtiment est proposé à la vente au prix net vendeur de 80 000,00 €.

Son acquisition présente un intérêt stratégique pour la commune, notamment dans l'optique de préserver une activité économique au cœur du bourg.

Le conseil municipal valide l'acquisition du bien immobilier sis 1-3 rue Pierre de Langle, pour un montant de 80 000,00 € net vendeur, les frais de notaire restant à la charge de la commune.

Divers

Courant juin une fresque sera réalisée sur les murs de la Maison de l'Enfance par NESBY, une artiste vitrénienne (Emeline Guibon).





ENVIRONNEMENT : aménagements paysagers

Comme on peut le constater, le site de la salle des sports s'est refait une beauté !

L'aménagement existant autour du rond-point :

- Extraction des bâches posées à l'époque mais ne permettant pas l'irrigation et l'arrosage par les eaux de pluie,
- Extraction des arbustes devenus vieux et trop difficiles à entretenir,
- Remplacement de la végétation par des zones engazonnées, des plantes vivaces à fleurs et un paillage du sol assurant une meilleure irrigation.

Suppression de haies bocagères aux abords du lotissement de la Longueraie : lors de la création

de ce lotissement, des haies avaient été plantées en doubles, voire triples rangées, il a donc été décidé d'en supprimer une grande partie afin de diminuer le temps de taille que pouvaient représenter ces haies pour les agents municipaux. De plus, ces haies devenaient elles aussi vieillissantes et leur entretien de plus en plus difficile.

Espace entre le lotissement des Landes et la salle des sports :

En vue de la construction du futur local rangement adossé au pignon Est de la salle des sports, le petit bosquet présent au bout de ce bâtiment ainsi qu'une partie de la haie de sapins ont du être supprimés. Une compensation paysagère sera effectuée dans le cadre du programme Breizh Bocage.





COMM'UNE OPPORTUNITÉ :

Afin de soutenir le développement du commerce et des services dans les communes du territoire, Vitré Communauté a souhaité réaliser une action d'un an renouvelable en s'inscrivant à la plateforme Comm'une opportunité.

www.commune-opportunite.fr est un site internet dont l'objectif est d'aider les communes et les porteurs de projet à se rencontrer afin d'installer de façon pérenne de nouveaux services et commerces dans les centres-villes et centres-bourgs. Il s'agit à la fois d'un outil de

marketing territorial, de diffusion d'annonces tous secteurs d'activité, et d'identification directe de porteurs de projet qualifiés (artisans, commerçants, médecins...). Comm'une opportunité est une solution référencée par France Travail et la Banque des Territoires, et est en partenariat avec le syndicat des Jeunes Médecins pour l'implantation des professionnels de santé.

La commune s'est inscrite dans cette démarche et l'ancien restaurant actuellement en cours d'acquisition est déjà répertorié sur ce site

II . Comm'Une Opportunité – Déploiement du projet



COMM'UNE OPPORTUNITÉ, C'EST QUOI ?



Le 1er site de rencontre entre porteurs de projet et territoires

Porteurs de projets et collectivités territoriales peuvent échanger directement sur la plateforme afin de trouver où implanter les projets pertinents.



Un outil de marketing territorial

Les territoires ont la possibilité de mettre en avant leurs atouts via leurs propres pages (présentation textuelle, visuels, documents, vidéos...).



Un outil d'aide à la revitalisation des territoires

Les collectivités territoriales en demande peuvent diffuser leurs annonces.

Vitré Communauté, la proximité



BIBLIOTHÈQUE municipale

Le début de l'année 2025 a été ponctué par :

- Le spectacle de Noël a connu un franc succès : rires, émotions, chansons, partages étaient aux rendez-vous. Un grand merci à l'équipe de bénévoles, aux personnes ayant réalisé le spectacle, aux enfants ainsi qu'aux accompagnateurs.

- Les séances de Bébés lecteurs qui ont lieu une fois par mois sont souvent complètes pour le plus

grand bonheur des intervenants, des bébés et des professionnels de la petite enfance.

Ces séances sont ouvertes à tous les enfants entre 0 et 3 ans accompagnés de leurs parents et/ou assistantes maternelles. N'hésitez à venir les découvrir.

Programme des animations en cours :

- Le prix du Monde Vert :

Le prix du Monde Vert est décerné par les habitants du Pays de



La sélection du prix du Monde Vert

Infos communales



Vitré chaque année à un roman ou un récit de vie contemporain écrit par un auteur ou une autrice francophone et édité(e) en 2024.

Les livres ont été sélectionnés par l'équipe salariée et bénévole de la bibliothèque de Mondevert.

Le principe :

- Lire au moins 3 livres de la sélection
- Voter avant le **1^{er} Septembre** dans l'une des bibliothèques participantes (un seul bulletin par personne).

La commune de Mondevert recueillera les votes des communes participantes. L'auteur ou l'autrice lauréat(e) sera connu(e) en septembre. A vous de jouer !

- Programme des animations à venir :

Bébés lecteurs : Les 24 juin et 22 juillet.

Deux séances sont proposées : de 9h45 à 10 h 30 ou de 10h45 à 11h30.

Pour participer, l'inscription est nécessaire soit lors des permanences, soit par mail à l'adresse bibliothèque@torce.fr, ou par téléphone au 02 99 76 99 51.

BiblioBingo :

A l'occasion de la 11^e édition de « Partir en livre », le plus grand évènement en France qui promeut le plaisir de

la lecture pour le public jeunesse, un BiblioBingo aura lieu du 18 juin au 13 septembre 2025 sur le thème « les animaux et nous ».

Principe du jeu :

- ✓ Retirer la carte du jeu à la bibliothèque lorsqu'elle est ouverte
- ✓ Choisissez un livre correspondant au challenge inscrit dans l'une des 9 cases de la carte.
- ✓ Lorsque que vous avez réalisé le défi, faites tamponner la case à la bibliothèque.

➔ 6 cases tamponnées (ou plus) et c'est gagné !

Tirage au sort le 30 septembre 2025.

Nouveau service :

En cas de besoin (pour les lecteurs qui ne sont pas en mesure de restituer les ouvrages empruntés dans le délai imparti) une boîte de retour est disponible dans la salle d'attente de la mairie aux horaires d'ouverture de celle-ci : 10 h - 12 h du mardi au samedi.

Un grand merci à l'équipe pour son investissement : préparation des lectures, animations, couvertures de livres, suggestions d'achats de livres, accueil et conseils lors des permanences, décoration de la bibliothèque..

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas !

LA BIBLIOTHÈQUE EN QUELQUES CHIFFRES

Au 31 décembre 2024, fonds constitué de :

Livres adultes
607

264 Prêts de la bibliothèque départementale

Livres enfants/jeunesse
1098

876 Prêts de la bibliothèque départementale

Abonnements adultes
9

Abonnements enfants
3

Acquisitions en 2024 :

Livres adultes
126

Livres enfants/jeunesse
280

Nouveaux adhérents en 2024 :

Adultes
24

Enfants
14

Emprunteurs actifs en 2024 :

Adultes
71

Enfants
61

Nombre de prêts en 2024 :

Adultes
1316

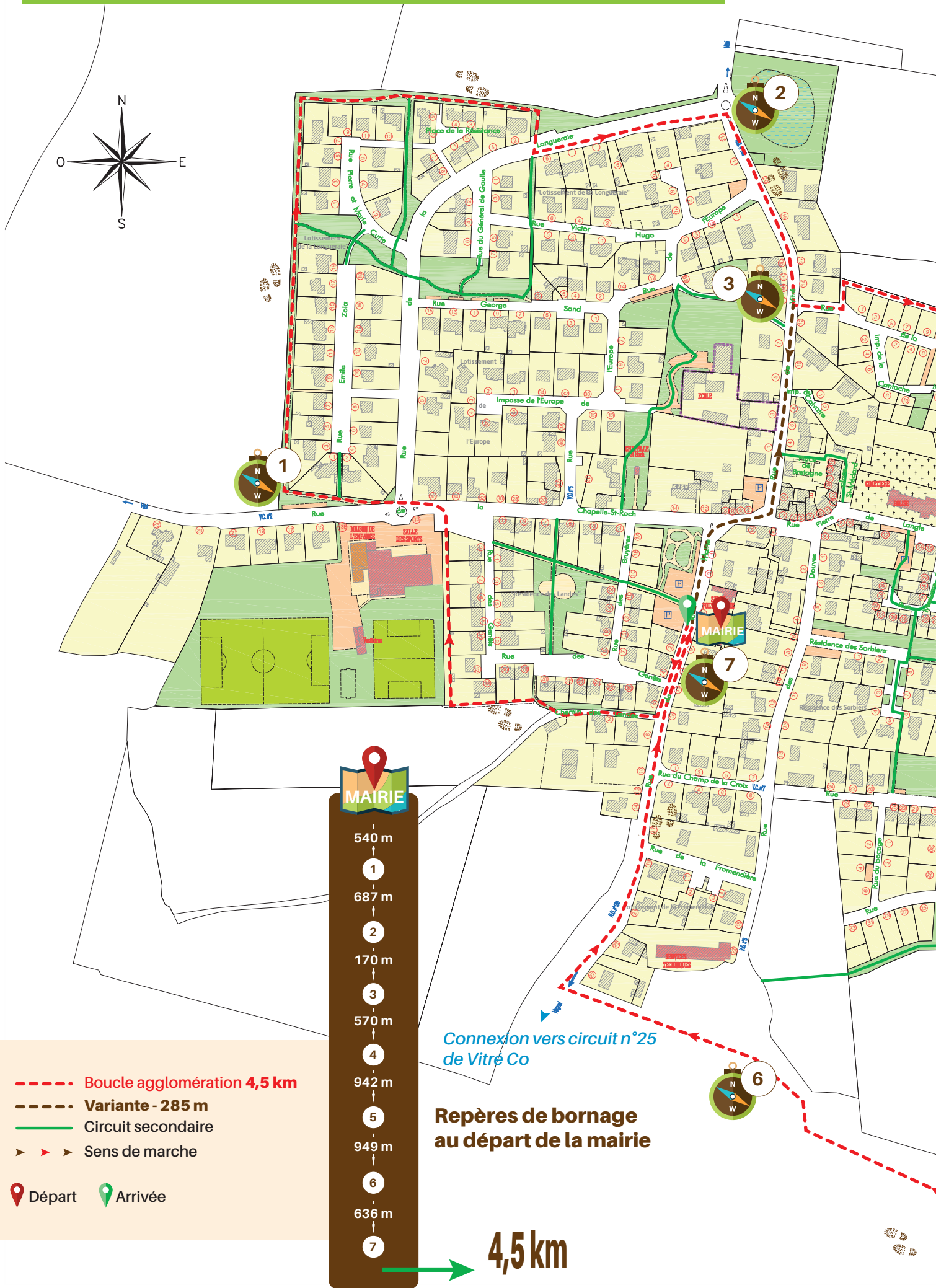
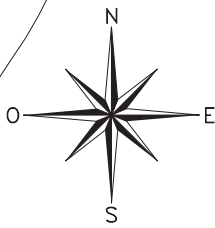
Enfants
2394



Vous trouverez à la page suivante, un plan des cheminements piétons dans l'agglomération.

CHEMINEMENTS PIÉTONS AGGLOMÉRATION

Le Vengeur



Mairie

- 540 m
- 1
- 687 m
- 2
- 170 m
- 3
- 570 m
- 4
- 942 m
- 5
- 949 m
- 6
- 636 m
- 7

Connexion vers circuit n°25 de Vitre Co

Repères de bornage au départ de la mairie

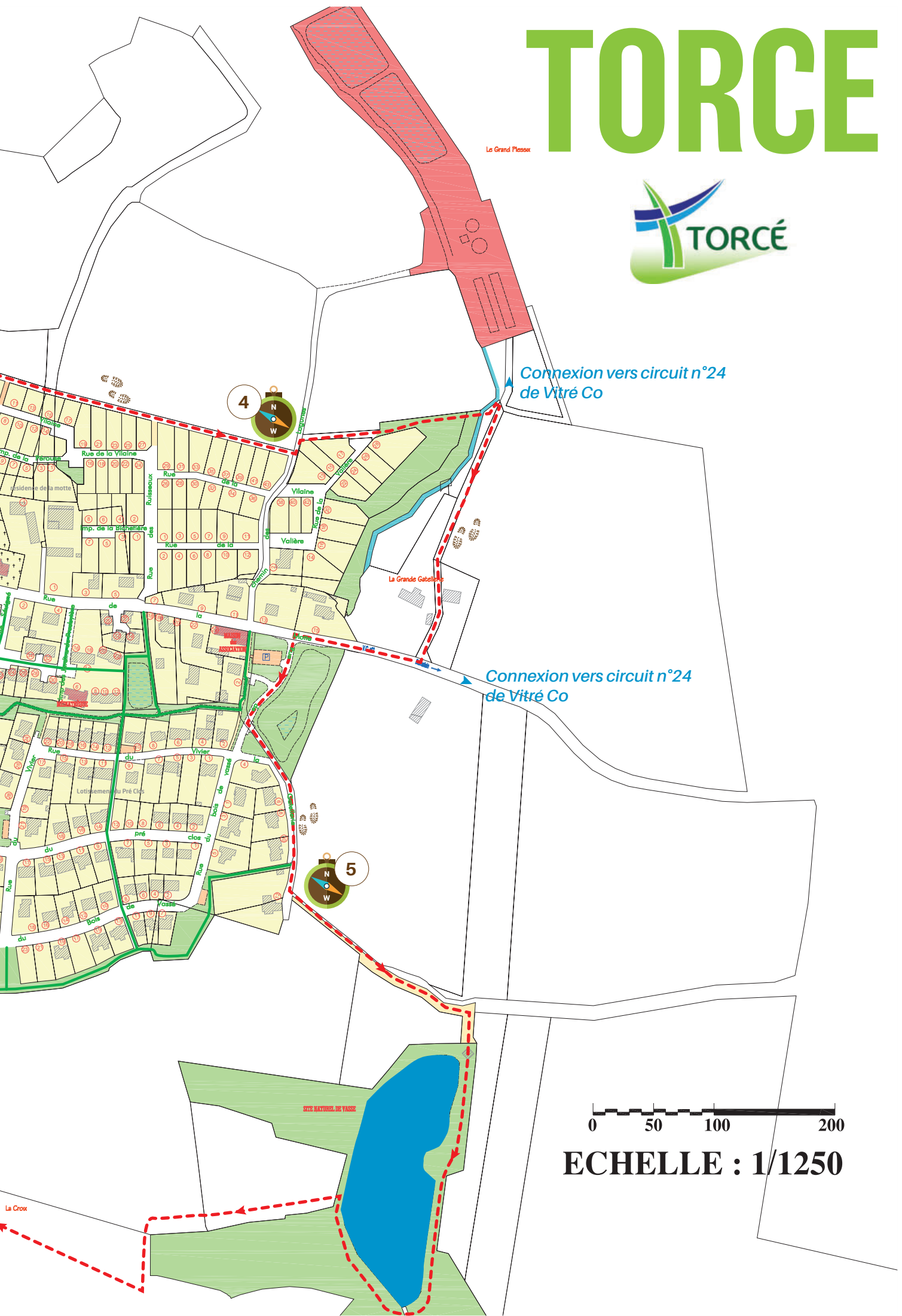
4,5 km

- - - - Boucle agglomération **4,5 km**
- - - - Variante - **285 m**
- — — Circuit secondaire
- ▶ ▶ ▶ Sens de marche

Départ Arrivée

TORCE

Le Grand Plessor



Connexion vers circuit n°24 de Vitré Co

Connexion vers circuit n°24 de Vitré Co

0 50 100 200

ECHELLE : 1/1250

Infos communales



CHAPELLE St Roch

Comme évoqué, la porte de la chapelle St Roch a été entièrement rénovée. Un grand merci aux bénévoles qui ont œuvré pour cette rénovation (aide apportée au menuisier et peintre pour la peinture).



FAUCHE tardive

Fauche tardive : des zones de gazon seront traitées dans une logique d'alternance entre passages tondu et passages non tondu. A cela plusieurs raisons :

- ramener puis maintenir la biodiversité au sein de nos espaces verts (on sait qu'un espace enherbé entièrement rasé éloigne la vie animale et la diversité des espèces végétales),
- réduire le temps de tonte pour les agents municipaux,
- réduire le carburant nécessaire à la tonte



ARGENT de poche



Argent de poche : Une nouvelle campagne « argent de poche » est envisagée pour cet été. Les jeunes de 16 à 18 ans susceptibles d'être intéressés sont invités à se faire connaître par mail (mairie@torce.fr) ou en mairie dès que possible (27 juin dernier délai) en précisant les dates de disponibilité.

Une nouvelle liaison piétonne entre le lieu-dit du Mesnil et la RD777 et a été réalisée pour sécuriser les piétons et en particulier les scolaires



RAPPEL

Les travaux de bricolage ou de jardinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, taille-haie, perceuse etc... sont interdits tous les jours de 20 h du soir à 8 h du matin selon un arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2000, et tous les dimanches toute la journée en agglomération, selon l'arrêté municipal du 27 avril 2006.

L'association municipale LEZ'ARTS

L'association municipale Lez'Arts de Torcé à Vergéal propose à la vente des poches de 3 litres de jus de pommes (pommes issues de vergers torcéens) au prix de 7 € la poche ou 20 € les 3 poches (durée de conservation 18 mois et 6 semaines une fois ouvert). Les personnes intéressées sont invitées à contacter le 06 22 31 28 62.





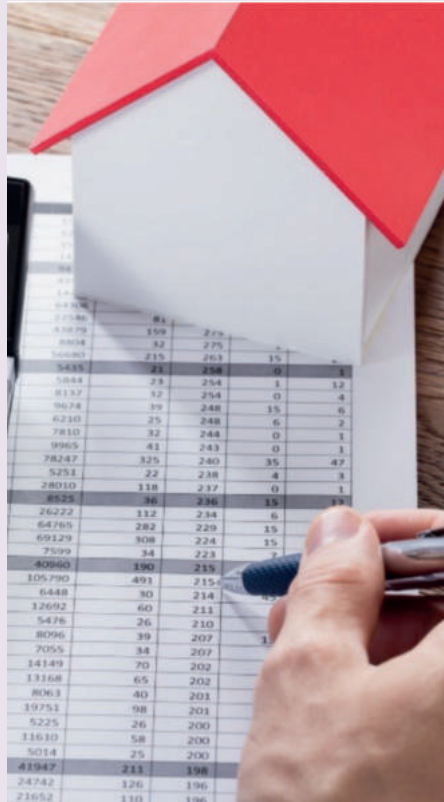
ACTUALITÉS

Locataires : Les démarches à suivre lors de votre emménagement

Un nouveau emménagement nécessite de nombreuses démarches, et parmi celles-ci, n'oubliez pas d'activer votre service de collecte des déchets auprès du SMICTOM.

Vous êtes **locataire** et vous venez d'emménager, voici la démarche à suivre :

- **Avant votre emménagement ou le jour même**, déclarez votre situation sur notre site via le formulaire « J'emménage, je déménage ».
- **Le jour de l'emménagement**, récupérez le badge ou le bac de collecte du précédent locataire. Si le badge n'ouvre pas la borne ou que le bac n'est pas collecté, ou bien si vous n'avez pas de badge ou de bac, signalez-le au plus vite auprès du syndicat via le site internet ou par téléphone (02 99 74 44 47).
- Au quotidien, veillez à bien respecter les règles de collecte :
 - ➔ **Si vous êtes collecté en bornes**, ne déposez pas de déchets



au pied de ces dernières. Ces dépôts sont considérés comme dépôts sauvages et passibles d'une amende.

➔ **Si vous êtes collecté en porte-à-porte**, pensez à bien sortir votre bac et vos sacs la veille du jour de collecte à partir de 18h. Ne

le laissez pas sur la voie publique en dehors des jours de collecte.

Vous être **propriétaire** d'un ou plusieurs logements que vous louez, voici les bons réflexes à adopter lors de l'emménagement d'un nouveau foyer :

- Veillez à récupérer le badge du précédent locataire.
- Le jour de l'aménagement, **vérifiez que le foyer soit doté d'une solution de collecte** (badge d'accès aux bornes ou bac de collecte). Cela évitera que les locataires ne disposent pas de solutions pour leurs déchets lors des premiers jours de leur emménagement.
- Pensez à **sensibiliser les nouveaux habitants aux consignes de tri et au règlement de collecte**, notamment en leur fournissant des outils proposés par le SMICTOM (réglette du tri, guide « Tri et réduction des déchets »,...). Demandez ces supports via le formulaire « Demande de documentation » sur le site du syndicat : www.smictom-sudest35.fr

DÉCHÈTERIES

Le tri du bois va se simplifier en déchèterie

Afin d'atteindre ses objectifs en matière d'optimisation de tri et de valorisation des déchets, le SMICTOM développe depuis plusieurs années de nouvelles filières de tri dans ses déchèteries et Valoparcs. En effet, ces sites accueillent près de la moitié des déchets collectés sur le territoire, et ces derniers nécessitent de trouver des solutions de valorisation.

En 2025, le SMICTOM prévoit de poursuivre la simplification du tri de certains flux de déchets dans ses 12 sites, et tout particulièrement de la **filière Bois**. Jusqu'alors, il était nécessaire de séparer les mobiliers en bois du reste des déchets en bois. Désormais, de nouvelles bennes « Bois » vont voir le jour et faciliter le tri dans les, accueillant **tous les déchets composés uniquement de bois** : meubles, charpentes, jouets, planchers, charpentes... Afin qu'ils soient valorisés soit par le recyclage pour devenir des panneaux en particules de bois, soit par la valorisation énergétique. Lors de votre prochaine visite en déchèterie, soyez attentif aux filières de tri pour garantir à votre déchet une seconde vie !

Infos pratiques



23 & 24 Août 2025

70 ÈME FÊTE DE L'Agriculture

Val d'Izé

Concours de labours
Animations enfants
Moiss Batt show
Mini ferme

Comice Pays d'Argentré - 5 Juillet 2025 -

Entrée gratuite
DÈS 10H !

- Concours des plus belles vaches, chevaux et volailles du secteur ...
- Mini ferme : moutons, lapins, chèvres...
- Exposition de matériel agricole
- Baptême d'hélicoptère
- Animations pour enfants : petit train, baptême de tracteur ...
- Restauration rapide

BRIELLES

Scannez pour le lieu

CA CREDIT AGRICOLES Hautbois DELAGREE 31 - STULLENS BICO PRO CRÉDIT MUTUEL de Bretagne Groupama

Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT
S'ENGAGE POUR L'ÉGALITÉ
DES DROITS ET DES CHANCES

EUX AUSSI ONT DROIT À UNE VIE D'ENFANT !

Devenez famille d'accueil
Le Département recrute

Informez-vous sur le métier d'assistant-e familial-e sur www.ille-et-vilaine.fr

Infos pratiques



LANCEMENT DU RÉSEAU MOVA

MOVA

VITRÉ COMMUNAUTÉ

À compter du 1^{er} septembre 2025, le réseau **MOVA (MObilités Vitré Agglomération)** concentrera tous les **services de mobilités** de Vitré communauté.

Opéré par la Société Vitréenne de Mobilités (issue d'un groupement entre Keolis et RGO), le réseau **MOVA** entend proposer à tous les habitants de l'agglomération un **bouquet complet de mobilités**. Cela constitue un véritable choc d'offre avec un réseau de transport sans zone blanche. Chaque commune aura désormais accès tous les services de mobilités : transport collectif, transport scolaire, transport à domicile pour les plus fragiles, location de vélos et covoiturage du quotidien.

Le réseau se veut proche des habitants, avec l'ouverture d'une agence commerciale à la Maison des Mobilités à Vitré, relayée par une agence mobile qui ira à la rencontre de tous les habitants du territoire.

Pour un usage pratique et instantané, conforme aux nouveaux standards, une digitalisation des services sera mise en place progressivement **avec notamment** :

- Une application mobile et un site internet dédiés

- Une boutique en ligne
- De l'information voyageur en temps réel
- Des réservations de transport, covoiturage et location de vélos en ligne.

Les nouveautés pour notre commune :

À Torcé, la ligne interurbaine sur réservation n°11A permettra de rejoindre facilement Vitré grâce à 6 allers-retours par jour en semaine et 3 allers-retours le samedi. Les horaires sont en correspondances avec les TER vers et depuis Rennes.

En complément, cette ligne desservira également les communes de Saint-Aubin-des-Landes, Cornillé et Vergéal, ainsi que la zone d'activité de Montigné.

Enfin, Torcé bénéficiera du service de transport à domicile (sous conditions d'accès), du transport scolaire et des services de covoiturage et de location de vélos.

A compter du 16 juin, vous trouverez toutes les informations utiles sur le site mova.bzh, et à l'agence commerciale MOVA (place du Général de Gaulle à Vitré).



- NOUVEAU GUIDE RANDO -

Partez à la découverte du territoire

Amateurs de randonnée : bonne nouvelle !
Vitré Communauté vous propose une nouvelle édition du guide de randonnée, entièrement repensé pour s'adapter à toutes vos envies.

- Un format plus pratique et lisible
- Une nouvelle organisation des circuits en cinq thématiques :
 - nature : balades au cœur des espaces verts
 - au lac : promenades au bord de l'eau
 - XL : randonnées en itinérance sur plusieurs jours
 - urbaine : sorties pédestres citadines
 - savante : parcours disposant de brochures ou pupitres pédagogiques
- 46 fiches détaillées avec distance, durée et niveau de difficulté ainsi que davantage de points d'intérêts indiqués pour découvrir la faune, la flore et les sites historiques à ne pas manquer en cours de route.

Disponible à l'Office de Tourisme du Pays de Vitré - Tarif : 10€



LA CARTE VITALE disponible sur smartphone pour tous les utilisateurs de France Identité



Depuis le 18 mars 2025, il est possible, pour tous les assurés détenteurs de la carte d'identité au format carte bancaire (CNle), d'enregistrer leur carte Vitale dans leur téléphone portable via l'application France Identité.

La carte Vitale numérique est une alternative dématérialisée à la carte physique. Dotée d'un très haut niveau de sécurité, elle garantit les mêmes fonctions que la carte physique : identification auprès de l'Assurance maladie, remboursement des frais de santé avec la télétransmission, etc.

Elle présente d'autres avantages : celui d'être toujours en possession de sa carte lors d'un rendez-vous, la mise à jour automatique et la réduction des feuilles de soins papier, la possibilité de visualiser immédiatement ses dépenses de santé.

Vous pourrez l'utiliser dans les mêmes situations avec les professionnels de santé (consultation médicale, délivrance de médicaments à la pharmacie...) et les établissements de santé (hospitalisation par exemple).

Comment activer l'appli carte Vitale ?

Pour obtenir votre carte Vitale numérique, vous devez avoir un compte ameli et posséder la carte d'identité au format électronique. Celle-ci peut être installée sur votre téléphone via l'application France Identité (sur Android ou iOS). Vous devez avoir une carte d'identité au format carte bancaire pour pouvoir générer la CNle.

L'application carte Vitale est téléchargeable gratuitement par les assurés (sous App Store et Google Play).

Pour activer l'application carte Vitale avec France Identité :

1. Télécharger l'application carte Vitale et démarrer le parcours d'activation.
2. Au moment de la vérification d'identité, cliquer sur l'option « M'identifier avec France Identité ». Vous serez alors redirigé vers l'application France Identité.
3. Scanner votre carte d'identité.
4. Saisir votre code personnel.
5. Lancer la lecture sans contact de votre carte d'identité.

Vous serez ensuite redirigé vers l'application carte Vitale pour terminer l'activation de votre carte.

L'accès à l'application carte Vitale est sécurisé grâce à une double authentification : un code secret personnel à 6 chiffres en plus du code verrouillant votre smartphone. Les données personnelles sont traitées dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Attention

Pour disposer de l'application carte Vitale, vous devez avoir l'application France Identité et y avoir enregistré votre carte d'identité (la nouvelle version au format carte bancaire).

Les praticiens doivent de leur côté être équipés d'un lecteur QR Code pour l'utiliser.

Un déploiement progressif

Pour les assurés qui ne détiennent pas la CNle : le déploiement progressif de l'application carte Vitale sur le territoire français se poursuivra

à partir du mois de mai et tout au long de l'année 2025. Les assurés se verront proposer le parcours d'activation actuel, utilisé dans les 23 départements où l'appli carte Vitale a été expérimentée. Celui-ci permet de vérifier l'identité de l'assuré via un processus comportant plusieurs étapes sécurisées, incluant de la reconnaissance faciale par vidéo.

L'appli carte Vitale, pour quoi ?

L'application carte Vitale vise à fluidifier les relations entre professionnels de santé et assurés :

- Praticité : accessible à tout moment sur votre smartphone, elle évite les oublis et garantit une disponibilité permanente.
- Sécurité : les données contenues dans l'appli sont fiables (mise à jour automatique). Les feuilles de soins sont sécurisées et fiabilisées grâce au service de droit ADRi (Acquisition des droits intégrée).
- Suivi des dépenses : vous pouvez consulter directement vos reçus de dépenses de soins et ceux de vos ayants droit.
- Réduction des risques : moins de manipulations physiques signifie moins de risques de contaminations manu-portées.

À noter

La carte Vitale numérique est disponible pour toutes les personnes affiliées à l'Assurance maladie, à la Mutualité sociale agricole (MSA) et à la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN). D'ici l'automne 2025, l'application sera ouverte à tous les autres régimes d'assurance maladie.

Publié le 20 mars 2025 -
Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



COUP DE POUCE CHAUFFAGE : une aide pour remplacer votre installation

Publié le 12 février 2025 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous souhaitez remplacer votre système de chauffage ? Savez-vous qu'il existe une aide financière appelée « Coup de pouce chauffage ». Elle peut vous aider à financer l'installation d'une solution de chauffage plus performante et moins polluante. Service-Public.fr vous donne toutes les informations.

Qu'est-ce que la prime Coup de pouce chauffage ?

Cette aide financière est proposée par les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, GPL, fioul domestique...) dans le cadre des Certificats d'économie d'énergie (CEE). Elle permet aux particuliers de financer le remplacement d'une chaudière au gaz, au charbon, ou encore au fioul, par une installation plus propre et moins énergivore, parmi celles-ci :

- chaudière biomasse performante (chaudière qui utilise un combustible organique comme le bois et ses dérivés) ;
- pompe à chaleur air/eau ;
- pompe à chaleur eau/eau (pompe à chaleur géothermique) ;
- pompe à chaleur hybride (système combinant la technologie d'une pompe à chaleur air/eau et d'une chaudière à condensation) ;
- système solaire combiné (système combinant un panneau solaire et un ballon de stockage) ;
- raccordement à un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables ou de récupération.

À noter

La prime concerne les travaux engagés au plus tard au 31 décembre 2025 et achevés au plus tard au 31 décembre 2026.

Qui peut en bénéficier ?

Le Coup de pouce chauffage s'adresse à tous les ménages, propriétaires ou locataires, pour une résidence principale ou secondaire achevée depuis plus de 2 ans. L'arrêté du 20 décembre 2024 actualise les plafonds de revenus pour pouvoir en bénéficier.

Quelles démarches pour en bénéficier ?

La prime peut être versée par virement ou par chèque, ou déduite de votre facture, ou prendre une autre forme (bon d'achat...).

Les démarches à effectuer sont les suivantes :

- choisir un fournisseur d'énergie (ou son partenaire), signataire de la charte d'engagement liée à la prime Coup de pouce chauffage. Il est recommandé de comparer plusieurs fournisseurs ;
- accepter l'offre du fournisseur d'énergie (ou de son partenaire) correspondant à vos travaux avant de signer le devis ;
- sélectionner un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) pour la réalisation de vos travaux ;
- signer le devis proposé par le professionnel RGE ;
- faire réaliser vos travaux par ce professionnel ;
- envoyer les pièces justificatives de vos travaux au fournisseur d'énergie ou à son partenaire.





La vie de l'école Saint-Joseph

Depuis janvier 2025, nous avons accueilli de nouveaux élèves : Marlonn et Loéva (CE2 et MS), Mayan, Marceau et Eliana (TPS). Nous tenons à leur souhaiter la bienvenue à tous ainsi qu'à leur famille !

Ce début d'année fut rythmé par différentes animations. Tout d'abord, les maternelles ont pu vivre un deuxième cycle de motricité avec l'Association Pèle-Mêle. C'est une vraie chance pour les élèves et l'équipe, alors un grand merci à l'APEL pour son soutien.



Les CE2-CM1 et les CM1-CM2 ont eux aussi pu vivre un cycle de sport. Grâce à Vitre communauté, ils ont découvert le biathlon. Une très belle expérience concernant un sport parfois méconnu des enfants.



Nous avons aussi vécu un temps fort en pastorale avec notre célébration de Pâques. Elle a eu lieu au retour des vacances et nous avons eu la chance de partager ce beau moment avec Jean-Marie qui nous quitte à la rentrée. L'équipe de préparation avait souhaité évoquer la résurrection et l'éclosion. Chaque enfant avait décoré en amont une fleur sur laquelle était inscrit un effort fait durant le temps du carême.



Le mois d'avril a aussi été l'occasion de relancer L'École du Dehors et notre potager, avec un temps plus clément. Toutes les classes ont pu prendre possession d'un carré à entretenir. Cela a été l'occasion de découvrir plus en profondeur la germination mais aussi le matériel utilisé pour les plus petits. Nous continuerons jusqu'à la fin de l'année en espérant retrouver très vite l'Etang de Vassé !



Enfin, les CE2, CM1, CM2 ont aussi commencé à préparer leur départ en classe de mer. En effet, 49 élèves de notre école vont s'envoler pour Penestin (56) durant une semaine au mois de mai. L'occasion pour chacun de découvrir un peu plus le milieu marin et ses spécificités. Pour ce voyage, nous avons la chance d'avoir obtenu un financement de la part de la région Bretagne, suite à une demande pour le pass classe de mer. Un grand merci à elle ainsi qu'à la mairie et l'APEL qui versent elles aussi une subvention afin de réduire la facture de chaque famille et de permettre à tous les enfants de vivre cette expérience magique.



Célébration



Potager



Motricité



Biathlon

Vie associative



A.P.E.L.



Retour en image sur le week-end des 26 et 27 avril

Le samedi 26 avril s'est déroulée la chasse aux œufs offerte aux élèves de l'école.

Cette activité mise en place l'année dernière a été renouvelée avec toujours autant de succès auprès de nos enfants.

Malgré la météo maussade les enfants ont pris plaisir à chasser les œufs leur permettant d'accéder à leur récompense chocolatée.

Le dimanche 27 avril a quant à lui été consacré au vide grenier, installé pour la première fois sur la rue de la Mairie. Avec 39 exposants, nous avons attiré plus de personnes que l'an dernier, le recentrage de l'événement au cœur de la commune ainsi que le beau temps ont grandement participé à la réussite de l'événement.

À noter que cet événement était organisé pour la première fois en partenariat avec l'Union Nationale des Combattants de Torcé qui proposait en même temps une bourse aux plantes ainsi qu'une exposition de matériel militaire.

Cette action permet de financer en partie la classe de mer des CE2, CM1 et CM2 ainsi que les autres sorties scolaires de fin d'année pour les autres classes.

Un week-end intense et festif qui aura permis de rassembler bon nombre de torcéens.

À ce titre nous souhaitons remercier la municipalité pour la mise à disposition des équipements et de la rue de la Mairie, les diverses associations torcéennes pour le prêt de matériel, les parents d'élèves pour leur participation et leur présence ainsi que les habitants et riverains pour leur présence et leur compréhension.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 15 juin pour la fête champêtre qui se déroulera au stade municipal !

Vide grenier



DIMANCHE 15 JUIN 2025

École Saint Joseph Torcé

FÊTE CHAMPÊTRE DE TORCÉ

10H30 CÉLÉBRATION RELIGIEUSE
DANS LA SALLE DES SPORTS

14H CONCOURS DE PALETS
sur réservation au 06.82.56.91.72
(limité à 32 équipes)

14H30 SPECTACLE DES ENFANTS

ANIMATIONS POUR PETITS ET GRANDS

CARROUSEL de 1 à 8 ans

BUVETTE ET PETITE RESTAURATION

- GALETTE SAUCISSE
- CRÊPES
- GÂTEAUX, ...

REPAS SUR RÉSERVATION
Via QR code ou coupon réponse jusqu'au 02 juin

A PARTIR DE 12H

MENU BURGER ADULTE 12,50€
MENU AIGUILLETES ADULTE 10,50€
MENU ENFANT (-12 ANS) 8€

INFORMATION AU 06.82.56.91.72
OU KERMESSE.TORCE@GMAIL.COM

TOMBOLA
Tirage à partir de 17h

9H BALADE EN MOTO
AVEC L'ASSOCIATION DES ROSES ET UN PISTON
Départ de la salle des sports
50 motos maxi
Inscription et informations au 06.30.89.98.08

GARANÇE BURGER



Au Royaume DES MÔMES



Vacances scolaires :

Pendant les vacances d'hiver, nous avons accueilli en moyenne 30 enfants par jour âgés de 3 à 11 ans. Le fil rouge de ces vacances était «Tous en Scène». Nous avons eu 2 intervenants, une de danse (DFM Studio) et un couple d'artistes (la Compagnie du Gouffignol). Ces derniers nous ont offert un spectacle drôle et magique ouvert à tous le matin, et ont partagé leurs secrets de magicien l'après-midi à l'accueil de loisirs.

En plus de ces 2 temps forts, les primaires ont partagé 2 après-midis avec le club détente de Torcé autour du palet et du tricot.

Sans oublier, la création d'un spectacle par les enfants pour les enfants et notre traditionnel défilé du

Carnaval dans les rues de Torcé.

Pour les vacances de Printemps, nous avons accueilli en moyenne 24 enfants par jour âgés de 3 à 11 ans. Le fil rouge de ces vacances était «Bouge ton Corps».

Le soleil étant de la partie, les enfants ont pu profiter des activités en extérieur ! Des jeux collectifs, des balades en trottinette, des courses d'escargots, des jeux musicaux, des olympiades, des parcours, des initiations sportives notamment avec l'association Pèle-Mêle de la Guerche de Bretagne, ont rythmé ces deux semaines de vacances.

permis de participer au financement du spectacle de la Compagnie du Gouffignol ainsi que l'achat de nouveaux livres et jeux.

Info sur l'association :

L'accueil de Loisirs est géré par une équipe de parents bénévoles composée de 7 parents. Alors si vous avez l'envie de donner un peu de votre temps lors de nos manifestations comme la kermesse ou si vous souhaitez intégrer l'association, n'hésitez pas à venir vers nous. Pour rappel, sans parents bénévoles, l'Accueil de Loisirs ne peut pas fonctionner.

Paméla BRIZOT

Directrice de l'accueil de loisirs
02 99 49 74 55 / 07 45 22 16 66 /
auroyaumedesmomes@gmail.com

Les ventes de l'année :

Les ventes des gâteaux St Michel d'octobre 2024 et de février 2025 ainsi que la vente de Noël ont



Carnaval



Course d'escargots



Spectacle



Olympiades



Après-midi palets avec le club de La Détente



Balade en trottinette

Dates à retenir :

- Du lundi 07 juillet au vendredi 01 août puis du lundi 25 au vendredi 29 août : Ouverture de l'accueil de loisirs sur les vacances d'été
- Du 15 au 18 juillet : Mini-camp à la Rincerie pour les 9/12 ans.
- Vendredi 29 août : Kermesse ouverte à tous à partir de 16h00



Journée avec Pèle-Mêle

Vie associative



L'AMVAT

Depuis Janvier 2025, l'association compte 126 adhérents.

Les activités proposées :

- **La chorale** avec 28 choristes
Le mercredi 29 janvier, moment de convivialité : tous les membres de la chorale sont allés manger au restaurant le Bretagne pour fêter la nouvelle année. Ce repas a été suivi d'une répétition puis du partage de la galette des Rois.

» Les prestations de l'année :

- Maison de retraite du Pertre en janvier,
- Maison de retraite de Gennes sur Seiche en février,
- Maison de retraite de la Guerche de Bretagne et Jardins du Val à Vitré en mars,

- Maison de retraite d'Availles sur Seiche en avril,
- Maison de la Sainte Famille à Argentré en mai,
- Maison de retraite de Bais en juin,
- Domitys à Vitré en septembre.

- **Le palet** avec 36 inscrits et une moyenne de 20 à 24 participants chaque vendredi soir.

- **Le tarot** compte 20 inscrits avec une moyenne de 12 à 14 participants chaque vendredi soir.

- **L'activité Art floral** est en baisse depuis la reprise d'octobre et Monique Bellier, l'animatrice, arrête son activité en mai 2025.

- **La pétanque** a repris son activité

le 14 mars sur le boulodrome de la place de Bretagne (rue de Vitré) : peu de participants pour le moment, mais sans doute en raison des conditions météo.

- **La randonnée** : après la galette des rois qui a réuni 48 participants, les randonneurs se sont rendus :
 - À Cornillé en février (28 participants) avec dégustation de crêpes au retour,
 - À Mondevert en mars (peu de participants),
 - À Marpiré en avril,
 - Sortie à Granville et la Bais du Mont St Michel le 21 mai (car complet).

La saison se terminera par la journée grillade le 3 juillet à la Maison des Associations.

LES COPAINS ont du cœur

Grâce à vous, un bel élan de solidarité !

L'association Les Copains ont du Cœur organise tout au long de l'année des événements solidaires dans le but de reverser les bénéfices à des enfants malades ou porteurs de handicap.

Grâce à votre présence et votre générosité lors de nos actions en 2024, nous avons eu le plaisir de remettre un chèque de 1 000 € à la famille de Dorine et 1 000 € à la famille de Capucine.

Un grand merci à tous ceux qui nous soutiennent et rendent cela possible. Ensemble, continuons à semer des sourires et de l'espoir.



LES COPAINS
ONT DU COEUR



COURIR à Torcé

Les coureur-ses torcéen-nes n'ont pas cessé de mettre un pas devant l'autre durant tout l'hiver. Si la récupération est nécessaire, la régularité est aussi prometteuse ! ALORS BRAVO ! Surtout à mesdames qui signent une régularité sans faille.

Il semble aussi que l'engouement pour la course à pied soit bien réel, le club enregistre de nouveaux membres, se rapprochant ainsi des 35 adhérents.

Avec le printemps les courses proposées aux alentours et au-delà se sont multipliées, alors les maillots verts ont représenté la commune à de multiples occasions :

- **La grégorienne** 7,5 km pour Sylvie PRODHOMME
- **La Médiévale 1 boucle** 5,5km pour : Astrid RIGAUD, Emmanuelle FAUCHEUX, Patricia BETIN, Fanny GILLES
- **La Médiévale 2 boucles** 11km pour : Mickaël GAUDIN, Sébastien FESSELIER, Florentin TRAVERS
- **Le trail d'Erquy - course de la Corniche** 7km pour : Nathalie LEBRETON, Véronique NARVOR, Carine COLLET, Estelle RAGALEUX, Sylvie PRODHOMME, Jean-Pierre PRODHOMME

- **Le trail d'Erquy - course des deux caps** 33km pour : Jean-Christophe RAGALEUX, Olivier LEBRETON, Gaëtan HULINE

- **Trail des Millevaches Monédières** - 55 km
Philippe LECHABLE

- **Ultra Trail des Monts d'Arrée** - 67 km
Micka GAUDIN

L'heure était aussi à réunir les membres du club pour une galette des rois en janvier. Date à laquelle les filles ont décidé de se réunir quelques temps plus tard pour un « Kiki chante » de saison.

Enfin le club a organisé une sortie inter-associations à laquelle ont participé plusieurs communes environnantes (Vitré, Argentré, la Guerche, Saint Aubin-des-Landes). Près de 60 coureurs ont pu découvrir les alentours de Torcé par les voies pédestres. Deux parcours de course étaient proposés ainsi qu'une sortie marche. Une superbe matinée conviviale sous le soleil de printemps ! De larges sourires illuminaient les visages pendant le pot de l'amitié chaleureusement organisé par les adhérents du club.

La vie du club de course à pied chemine ainsi entre plaisir et convivialité.

Bonnes courses à tous et prenez soin de vous !

Pour tout renseignement, contacter Olivier LEBRETON (06.26.73.40.05) ou par mail sur couriratorce@gmail.com



Trails d'Erquy



Soirée Karaoké



Sortie Inter-clubs

Vie associative



CLUB DE LA DÉTENTE Torcé



Manifestations du club de la détente pour le 2^e trimestre 2025

Mai

- Lundi 19 mai : Café numérique à la MDA à 9h15 sur inscription
Thème : Mon smartphone et mes activités de loisirs
- Mardi 20 mai : Bowling à Vitré au Skittle – sur inscription

Juin

- Vendredi 13 juin : Journée grillades terrain des sports
- Lundi 23 juin : Danse en ligne à la salle des sports à 13h30

Le secrétaire : Jean Paul LOUÛPRE

Photos des différentes manifestations du 1^{er} trimestre



Gai savoir du 13 janvier 2025



Belote du cancer du 04 mars 2025



Concours de palets interclubs du 03 mars 2025



Repas de printemps du 27 mars



Café Numérique du 17 février 2025



AG du 23 janvier 2025

Avant les vacances de fin d'année 2024, Bérengère (la présidente) et Nolwenn (membre du bureau) ont procédé à une remise de cadeaux de Noël au groupe des enfants et à Emilien notre animateur sportif. Le groupe des adultes a eu, lui aussi, droit à une petite attention en dégustant des clémentines après le cours. Cette dernière séance de l'année fut l'occasion de se déguiser pour les petits et de s'accessoiriser pour les adultes qui le souhaitaient.

Cette année, notre soirée fitness n'a pas eu lieu. Le nombre d'inscrits ne nous a pas permis d'organiser cette manifestation.

Chouette, le 1^{er} avril 2025 est tombé un mardi ! Évidemment, Emilien a eu droit à son poisson dans le dos ce qui a bien amusé les enfants.

Le bureau se réjouit des nouvelles venues au cours de ces derniers mois. Ce phénomène renforce l'idée que le club propose des activités attrayantes et que la proximité des séances plait aux habitants de la commune. Nous totalisons en effet 54 licenciés : 37 adultes et 17 enfants.

S'agissant du fitness, seules des femmes y sont inscrites alors que c'est une activité qui peut apporter de la complémentarité à d'autres sports, aussi bien pour les femmes que pour les hommes (travail du cardio, gainage, renforcement musculaire...).

En cette deuxième partie de saison, les enfants, quant à eux, ont pratiqué autour de leur éducateur sportif, Emilien, plusieurs sports : football, badminton, tir à l'arc, ultimate. Chaque mois une nouvelle discipline ! Ils vont continuer avec la crosse québécoise, la course d'orientation, le basket-ball et termineront la saison par des séances découvertes.

Pour la rentrée de septembre 2025, le club souhaite proposer une activité supplémentaire. Nous aimerions mettre en place des cours de pilates. Nous sommes actuellement à la recherche d'un professeur qualifié dans ce domaine.

Le pilates est une méthode de renforcement des muscles profonds, responsables de la posture. Les muscles profonds sont ceux qui permettent d'être plus forts et plus

stables. Le pilates est aussi une discipline permettant d'améliorer la conscience de son corps, de sa force et de ses limites pour mieux s'en servir.

C'est une activité douce mais efficace et accessible à tous, idéale pour améliorer le bien-être au quotidien.

Les horaires sont les suivants, les mardis (hors vacances scolaires) :

• **Pour les cours multi-sports enfants :**

- Grande section, CP, CE1 : de 17h15-18h15
- CE2, CM1, CM2 : de 18h15 à 19h15

• **Pour les cours fitness adultes :**

- de 19h30 à 20h30

L'équipe de Torcé Fitness Club.



À noter

Notre assemblée générale aura lieu après la séance du 24 juin.

Fin de la saison le 1^{er} juillet.



Contact : zumba.gym.torce35@gmail.com

Suivez-nous sur facebook [torcefitnessclub](https://www.facebook.com/torcefitnessclub)